



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2013 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Hervé GILLE	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire
Madame Liliane POIVERT	Conseillère Générale de la Gironde
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur David BOISSEAU	SMEGREG
Monsieur P. BOTZUNG	CUB
Monsieur Patrick EISENBEIS	SMEGREG
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Clément GUYARD	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil général Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Monsieur Geoffroy MILLET	SMEGREG
Monsieur Denis SABATE	Payeur départemental
Mlle Magali VILLATTE	SMEGREG

La séance est ouverte à 9h45 par Monsieur RENARD, Président du Syndicat Mixte.

A la demande de Monsieur RENARD, les stagiaires se présentent :

- Magali VILLATTE, étudiante en Master 1 « Pro Ecologie humaine : enjeux environnementaux » à l'Université Montaigne Bordeaux 3 (UFR Sciences Territoires et Communication) effectue un stage de 4 mois dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des consommations d'eau potable sur la Gironde par grand type de consommateurs ;
- Geoffroy MILLET, étudiant en Master 1 « Eau-Ressource » à l'Université de Montpellier 2, effectue un stage de 12 semaines dont le sujet est la création d'outils de calcul simples d'aide à la décision pour les hydrogéologues ;

- David BOISSEAU, étudiant en Master 1 recherche en « économie appliquée » à l'Université Montesquieu Bordeaux 4, effectue un stage de 5 semaines dont l'objet est la mise à jour de l'analyse économique de la mise en œuvre du SAGE Nappes profondes de Gironde.

1. Procès-verbal de la réunion du 6 février 2013

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte de gestion 2012

Monsieur RENARD indique que le compte de gestion 2012 établi par Monsieur le Payeur départemental est en conformité avec le compte administratif et fait apparaître un excédent global de clôture de l'ordre de 642 647,51 €, somme importante du fait que certains programmes se réalisent sur plusieurs exercices budgétaires.

Monsieur de GRISSAC précise que le retard de l'opération de travaux de reconnaissance dans le nord Médoc d'un montant global prévisionnel de 380 000 € explique en grande partie le montant de l'excédent.

Monsieur RENARD rappelle les caractéristiques de cette opération.

Le compte de gestion 2012 est adopté à l'unanimité.

3. Compte administratif 2012

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge.

Madame BEGUE présente, au vu de la fiche synthétique, les grandes masses du compte administratif.

Monsieur BOTZUNG évoque le taux d'exécution budgétaire pour 2012 et l'excédent reporté et demande quelle est la perspective pour 2013.

M. RENARD puis M. de GRISSAC expliquent à nouveau la non réalisation sur 2012 de certaines opérations, principalement celle relative au nord Médoc, et qu'une meilleure exécution budgétaire a entraîné dans le passé des difficultés de trésorerie et par conséquent le recours à une ligne de crédit.

Une consommation des crédits budgétaires optimisée peut aussi s'avérer délicate lorsque l'établissement dépend d'autres acteurs pour la réalisation des opérations ; il donc difficile d'annoncer une perspective.

Monsieur RENARD évoque la demande de la CUB au SMEGREG pour que celui-ci porte en 2013 la réalisation de deux piézomètres liés à la mise en œuvre du projet de champ captant. Si la demande du SMEGREG qu'une avance de la CUB soit prévue pour répondre à cette sollicitation peut apparaître incongrue au regard de l'importance de l'excédent de clôture évoqué, il n'en est rien si l'on considère que la quasi-totalité de ce montant est déjà engagé, notamment pour la réalisation du forage du Nord Médoc.

Le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2012

Monsieur RENARD indique que l'excédent de fonctionnement, 640 283,75 €, est reporté en recettes à la section de fonctionnement (compte 002). Quant à l'excédent d'investissement, il est reporté en recettes (2 363,76 € au compte 001).

Ce résultat a été affecté lors de l'adoption du budget primitif 2013.

Le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

5. Budget 2013 - Décision modificative n°1

Madame BEGUE présente le contenu de cette décision modificative qui s'explique principalement par la notification de subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil régional Aquitaine et des ajustements ou régularisations d'ordre vus avec la Paierie départementale.

Monsieur RENARD salue la participation en 2013 de la CUB au dispositif des Espaces Info Economie d'Eau (EIEE).

Monsieur QUERON pose la question de l'égalité des participations statutaires des membres fondateurs ; Madame BEGUE répond que la différence vient de l'inscription sur le même article budgétaire du solde de la subvention 2012 du Conseil général pour les EIEE.

6. Programme d'études - Projet de convention de service avec la CUB

Monsieur RENARD présente l'opération : la Communauté Urbaine de Bordeaux a officiellement sollicité l'établissement pour la mise en œuvre d'un partenariat visant à la réalisation, sous notre maîtrise d'ouvrage mais pour le compte de la CUB, de deux sondages à vocation de piézomètres nécessaires à la définition du projet de "champ captant de l'Oligocène de Sainte Hélène".

Monsieur de GRISSAC apporte des précisions sur le contenu de projet de convention validé par la CUB.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à l'ajout de ce projet au programme d'étude et d'actions 2013 et valide son inscription au budget 2013 ;
- autorise le Président à signer la convention avec la CUB, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

7. Rendu de l'étude relative à la nappe alluviale de la Dordogne

Monsieur LAPUYADE présente, via un diaporama, les conclusions de la recherche de ressources de substitutions menée dans les alluvions de la Dordogne, dans le cadre d'un partenariat avec les syndicats de Bonnetan et d'Arveyres.

Au final, il s'agit d'un projet techniquement faisable, garantissant la qualité de l'eau et à un coût très intéressant.

Monsieur RENARD demande si le syndicat est concerné par les questions relatives à l'Eocène centre et précise que pour solliciter les collectivités et inciter au volontarisme, il est préférable au préalable d'avancer sur la mise en œuvre des grands projets de substitution.

Monsieur GILLE pose la question de savoir si on ne pourrait pas subordonner la réalisation d'une étude et son financement à sa mise en œuvre effective.

Monsieur EISENBEIS évoque les contraintes possibles en matière de droit des sols.

Monsieur LAPUYADE ajoute que l'on pourrait aussi agir sur les autorisations de prélèvement.

Monsieur RENARD conclue : chacun, dans son rôle, a un rôle à jouer pour mettre en avant les solutions alternatives locales de substitution intéressantes, de capacités limitées mais présentant un très bon rapport coût/efficacité.

Monsieur TURON demande qu'un inventaire de ces solutions locales soit élaboré et tenu à jour.

8. Contrat territorial Agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur de GRISSAC présente un diaporama sur cette « procédure contractuelle mise en place en priorité sur les territoires concernés par un SAGE pour faciliter la traduction opérationnelle des objectifs qui y sont fixés ».

Après avoir pris connaissance de la présentation, le Comité syndical demande que les engagements de l'Agence de l'eau en matière de soutien à la mise en œuvre du SAGE Nappes profondes de Gironde, dans le cadre de son 10^{ème} programme, soient tenus. Il sera particulièrement vigilant à ce que les meilleures conditions prévues dans les délibérations du 10^e programme soient bien appliquées aux projets girondins, pour tous les projets portés par le SMEGREG ou par d'autres acteurs.

9. Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Estuaire

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Alain RENARD comme représentant du SMEGREG à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Gironde et milieux associés.

10. Questions diverses

- Madame BEGUE présente les propositions relatives aux conditions d'accueil de stagiaires au sein de l'établissement, à savoir
 - ✓ d'accorder une gratification quelle que soit la durée du stage,
 - ✓ de retenir les modalités de calcul des gratifications qui figurent dans les circulaires des 23 juillet et 04 novembre 2009 ;

Le Comité syndical approuve ces dispositions.

- concernant les Espaces Info Economies d'Eau, le Comité syndical
 - ✓ prend acte de la participation au dispositif annoncée par la CUB ;
 - ✓ pour donner suite au souhait exprimé par les deux partenaires associés pour les exercices budgétaires à venir, retient le principe d'une augmentation de la participation statutaire des deux partenaires d'un montant égal celui de leur subvention au dispositif EIEE. En contrepartie, il ne sera plus demandé de subvention à ces deux partenaires pour ce dispositif ;

- concernant le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "L'eau un enjeu majeur pour le département de la Gironde", le Comité syndical valide le principe d'une évolution des dispositions pratiques de ce programme pour à la fois prendre en considération les évolutions des rythmes scolaires et mieux coordonner ce programme avec ceux portés par d'autres acteurs (CUB et Conseil général de la Gironde).

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur RENARD lève la séance à 11h10.

Bordeaux, le 11 juin 2013

Le Président



Alain RENARD